

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le mercredi 10 juillet 2024

Accès aux soins dans les territoires ruraux en Auvergne-Rhône-Alpes L'Etat soutient le déploiement prochain de deux médicobus, un dans la Drôme et un dans la Loire

La mise en place de médicobus s'inscrit dans le Plan France Ruralités, annoncé par le Gouvernement en juin 2023, ainsi que dans le Plan d'actions pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires, annoncé par le ministre en charge de la santé en juillet 2023. Il s'agit de mettre en place pour une durée de 3 ans, une offre de médecine générale itinérante dans les zones rurales et ainsi répondre aux difficultés d'accès aux soins des personnes isolées, sans médecin traitant, à travers une démarche « d'aller-vers ».

A ce stade, deux projets présentés dans le cadre d'un appel à projets lancé en décembre 2023 ont été retenus avec l'appui d'un groupe de travail comprenant l'Agence régionale de santé, la Préfecture de région, la Région, le Conseil régional de l'Ordre des médecins (CROM), l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins, la Direction de la coordination de la gestion du risque (DCGDR) et l'Association régionale des caisses de mutualité sociale agricole (ARCMSA). Parmi les autres projets reçus, certains feront l'objet d'une instruction complémentaire dans les prochains mois.

Le médicobus qui sera implanté dans la Drôme est porté par le centre de santé intercommunal de Saint-Rambert-d'Albon et la Communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Le médicobus qui sera implanté dans la Loire est porté par la CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) Roannais Défi Santé ensemble.

Les deux médicobus seront opérationnels dans les prochains mois pour une durée de 3 ans. Ils circuleront prioritairement dans les territoires ruraux en difficulté d'accès aux soins (zones rurales sous-dotées identifiées dans le [zonage de médecine générale](#)) afin d'apporter une offre de soins itinérante de proximité pour les habitants. Ils seront aménagés de manière à pouvoir organiser un accueil et une consultation de médecine générale ; de la télé-expertise pourra être mise en place à terme.

Il s'agit en priorité d'une offre de soins généralistes, complémentaire à l'offre de soins déjà existante, avec l'objectif de réinsérer les patients isolés, personnes âgées, personnes en affection de longue durée (ALD) sans médecin traitant dans un parcours de prise en charge et de réaliser une consultation médicale de premier recours.

Dispositifs construits de façon coordonnée avec les professionnels de santé, les institutions et les collectivités, les coûts liés aux bus et à leur équipement, ainsi que ceux liés à la coordination du projet font l'objet d'un co-financement par différentes institutions avec notamment un soutien financier de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes via le Fonds d'intervention régional (FIR).

Les consultations médicales seront prises en charge par l'Assurance maladie.

Des informations plus détaillées sur les deux dispositifs, notamment l'accès des patients au service des médicobus, seront communiquées au moment de leur déploiement.

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes : pref-communication@rhone.gouv.fr